

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE HUIT AVRIL (08/04/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 23

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 9

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme ORTALO Marie-Françoise (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), M. Philippe LERMINEZ (Représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme POUTEAU Laure (Représentée par Madame Any DELCHER), M. Frédéric GENRIES (Représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (Représentée par Madame Estelle HEMMAMI), M. Ignace VELA (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE : 1

M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

16 – 08 avril 2025

16. Vote du budget primitif 2025 - Budget annexe Lotissements (Gal de Merle, Fraysse, Croix de Lauzerte)

Rapporteur : Monsieur Luc PORTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et L.2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe Lotissements,

Vu la délibération n° 6 du 13 mars 2025 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 et prenant acte du rapport d'orientations budgétaires 2025,

Vu la délibération du 8 avril 2025 portant approbation du compte de gestion de l'exercice 2024 pour le budget annexe Lotissements,

Vu la délibération du 8 avril 2025 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget annexe Lotissements,

Vu la délibération du 8 avril 2025 portant affectation des résultats de l'exercice 2024 pour le budget annexe Lotissements,

Entendu le rapport présenté en Commission des Finances le 10 mars 2025,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025 du budget annexe Lotissements présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

A 26 voix pour et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET, VELA, LORENZO, DUPARC),

ADOpte le Budget Primitif 2025 du budget annexe Lotissements par chapitres, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement					
Dépenses	Total voté 2024	BP 2025	Recettes	Total voté 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	20 000,00 €	18 000,00 €	013 Atténuations de charges		
012 Charges de personnel			70 Produits des services	46 759,57 €	44 759,57 €
014 Atténuations de produits			73 Impôts et taxes		
65 Autres charges gestion courante			74 Dotations		
66 Charges financières			75 Autres produits gestion courante		
67 Charges exceptionnelles			76 Produits financiers		
68 Dotations aux provisions			77 Produits exceptionnels		
022 Dépenses imprévues			78 Provisions		
Total des dépenses réelles	20 000,00 €	18 000,00 €	Total des recettes réelles	46 759,57 €	44 759,57 €
023 Virement section invest.			042 Opérations d'ordre	503 720,04 €	503 720,04 €
042 Opérations d'ordre	503 720,04 €	503 720,04 €			
Total des dépenses d'ordre	503 720,04 €	503 720,04 €	Total des recettes d'ordre	503 720,04 €	503 720,04 €
Total dépenses de fonctionnement	523 720,04 €	521 720,04 €	Total recettes de fonctionne	550 479,61 €	548 479,61 €
002 Résultat reporté N-1	26 759,57 €	26 759,57 €	002 Résultat reporté N-1		
TOTAL CUMULE	550 479,61 €	548 479,61 €	TOTAL CUMULE	550 479,61 €	548 479,61 €

Investissement					
Dépenses	Total voté 2024	BP 2025	Recettes	Total voté 2024	BP 2025
20 immob. incorporelles			10 Dotations, réserves		
204 Subv. d'équip. Versées			13 Subv. d'investissement		
21 immob. corporelles			16 Emprunts et dettes	503 720,04 €	503 720,04 €
23 immobilisations en cours			27 Autres immob. financières		
10 Dotations, réserves			024 Produit des cessions		
16 Emprunts et dettes					
27 Autres immob. financières					
020 Dépenses imprévues			Total des recettes réelles	503 720,04 €	503 720,04 €
Total des dépenses réelles	0,00 €	0,00 €	021 Virement section fonct.		
040 Opérations d'ordre	503 720,04 €	503 720,04 €	040 Opérations d'ordre	503 720,04 €	503 720,04 €
041 Opérations patrimoniales			041 Opérations patrimoniales		
Total des dépenses d'ordre	503 720,04 €	503 720,04 €	Total des recettes d'ordre	503 720,04 €	503 720,04 €
Total dépenses d'investissement	503 720,04 €	503 720,04 €	Total recettes d'investissem	1 007 440,08 €	1 007 440,08 €
001 Résultat reporté N-1	503 720,04 €	503 720,04 €	001 Résultat reporté N-1		
Restes à réaliser Dépenses			Restes à réaliser recettes		
Dépenses d'invest. cumulées	1 007 440,08 €	1 007 440,08 €	Recettes d'invest. cumulées	1 007 440,08 €	1 007 440,08 €

DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme
Moissac, le 09 avril 2025

Le Maire,


Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,


Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :